Jean PERROT École Pratique des Hautes Études, IV<sup>e</sup> section

Les réflexions qui suivent sont le produit, sinon l'aboutissement, d'un bon demisiècle de confrontation avec le problème de l'aspect. Il en sort un effort pour tenter d'échapper à une notion qui, en définitive, n'a fait que desservir la linguistique et pour proposer, sur le terrain théorique où elle n'a jamais pu délimiter clairement son territoire, la mise en place de notions correspondant mieux aux représentations des sujets parlants dans la communication langagière telles qu'elles ressortent de l'examen de langues très diverses. Tentative peut-être ambitieuse et aventureuse, mais qui ne peut pas être indéfiniment différée.

Précipité dans cette problématique redoutable de l'aspect par Michel Lejeune il y a plus d'un demi-siècle, avec mission de présenter devant les étudiants candidats au certificat de linguistique générale dans l'ancienne Sorbonne une série d'exposés sur la question de l'aspect verbal, inscrite à leur programme, j'ai amorcé alors une réflexion que j'ai dû ensuite mettre en sommeil pendant de longues périodes, mais qui n'est jamais sortie vraiment de mes préoccupations. En témoigne une succession de publications abordant de front ou par la bande ce thème, d'un point de vue général ou à propos des langues que j'ai plus particulièrement étudiées<sup>1</sup>.

# 1. PROCÈS DE L'ASPECT, OU DE L'USAGE QU'ON EN FAIT

# 1.1 Les raisons du procès

Le résultat négatif du recours à l'aspect apparaît bien dans quelques constatations.

- 1) On s'est beaucoup servi et on se sert toujours beaucoup de la notion d'aspect, mais on se montre incapable de la cerner clairement : les définitions qu'on en donne sont demeurées vagues et surtout fuyantes, promptes à se muer en une énumération des valeurs courantes qu'on la charge de couvrir. L'histoire de l'emploi de ce terme d'aspect en linguistique permet de comprendre cette situation<sup>2</sup>.
- 2) On applique la notion à des données morphologiquement disparates, et cela dans une même langue. L'aspect est dans certains cas invoqué pour rendre compte d'un principe d'opposition clair : ainsi l'opposition de ce qui a été appelé en latin infectum et perfectum, opposition qui traverse tout le système verbal. Ailleurs les faits sont moins clairs : ainsi en russe, où s'est imposé le terme qui a été traduit par "aspect", il s'applique à des données morphologiques d'ordre sensiblement différent : opposition verbe

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il a paru utile de donner ici la liste de ces publications antérieures, où on peut trouver des précisions sur des points qui ne sont ici qu'évoqués de façon allusive. Cette liste est donnée en appendice aux références bibliographiques.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir par exemple D. Cohen 1989: 15-20.

simple/verbe pourvu d'un préverbe, opposition verbe à préverbe/verbe à préverbe + suffixe de dérivation, éventuellement cumul de ces deux oppositions de nature très différente. La différence des procédures morphologiques en cause, même si leurs effets sémantiques apparaissent comme pouvant se rejoindre, devrait inciter le descripteur à ne pas assimiler les deux types d'opposition.

3) On sort volontiers du domaine des mots de type verbal pour donner à l'aspect un champ de manifestation plus large, jusqu'à dire que l'aspect appartient à la phrase et non au verbe. C'est ce qu'a fait jadis Hansjakob Seiler (1969) et c'est ce que fait aujour-d'hui encore Ferenc Kiefer, qui a écrit : "L'aspect est la structure temporelle interne de la phrase". L'aspect est alors conçu comme une composante de la signification d'une énonciation réalisée par une phrase, et la démarche consiste à identifier les éléments d'une séquence phrastique qui concourent à exprimer une certaine valeur, reconnue comme relevant de l'aspect — mais dont la définition reste aussi flottante — On risque toujours, en adoptant une position de ce type, de s'enfermer dans des considérations purement sémantiques, et de s'éloigner par là de l'identification d'une catégorie permettant de rendre compte du fonctionnement d'un certain jeu de formes représenté dans la morphologie d'une langue.

Trois exemples permettront de mettre en évidence le gauchissement de la description d'un système verbal qui peut résulter de ce genre d'attitude, par ailleurs tout à fait légitime dans une optique onomasiologique.

# 1.2 L'aspect entre verbe et cas en finnois

Le premier fait sera emprunté au finnois. La conjugaison du verbe finnois comporte à l'indicatif quatre temps : deux temps simples dits présent et passé ou prétérit, et deux temps à auxiliaire dits parfait et plus-que-parfait. Le présent est non marqué, le prétérit est marqué par un élément -i- postposé au radical. Les temps composés sont constitués avec l'auxiliaire "être" (conjugué au présent pour le parfait, au prétérit pour le plus-que-parfait) et le participe passé, à suffixe -nut/-nyt. Ils expriment grosso modo un procès accompli dont l'accomplissement est sensible dans le présent (parfait) ou à un moment du passé (plus-que-parfait). L'aspect est naturellement invoqué pour l'opposition entre temps simples et temps composés; ce point relève d'une discussion qui sera engagée plus loin.

Mais l'aspect est aussi invoqué pour d'autres données concernant le verbe finnois, données qui se situent extérieurement aux formes verbales, et qui concernent le traitement de ce qui apparaît sémantiquement comme l'objet, mais est exprimé soit à l'accusatif (-n au singulier, au pluriel non distinct du nominatif), soit au partitif. C'est cette opposition entre deux traitements de l'objet qui provoque, pour une partie des cas, un recours à la notion d'aspect.

Premier cas: le constituant nominal reconnu sémantiquement comme l'objet est dans certaines conditions employé au partitif. Il en est ainsi obligatoirement dans tout énoncé dont le prédicat verbal est négatif; dans un énoncé positif à l'indicatif l'"objet" est soit à l'accusatif (en -n) s'il est individualisé (Paavo osti kirjan/maidon "P. a acheté le/un livre / le lait"), soit au partitif s'il désigne une quantité indéfinie (Paavo osti maitoa "P.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> "Aspect is the internal temporal structure of events" (Kiefer 1994 : 415). F. Keifer a consacré un gros chapitre à "L'aspect et la structure de la phrase" dans le volume de la Grammaire structurale du hongrois (Kiefer 1992) consacré à la syntaxe.

a acheté du lait"; au pluriel: Paavo tapasi ihmiset/ihmisiä "P. a rencontré les/des gens"), mais ce même constituant est obligatoirement employé au partitif en énoncé négatif: Paavo ei ostanut kirjaa/maitoa "P. n'a pas acheté de livre/lait / le livre/lait"). L'interprétation des règles dans les emplois de ce type ne fait intervenir que les fonctions respectives des cas en cause; on n'invoque pas l'aspect pour le prédicat verbal.

Second cas: certains verbes ont un objet exprimé au partitif, soit le plus souvent, soit toujours, sans que le caractère de l'objet permette d'expliquer cette situation. Un cas net est celui des verbes exprimant des manifestations de la sensibilité (amour, gratitude, aspiration, peur, etc.): rakastaa rauhaa "il aime la paix". Il faut bien attribuer à une propriété sémantique du verbe cette rection du partitif. On considère généralement qu'il s'agit de verbes intrinsèquement non résultatifs: verbes indiquant des dispositions psychologiques, des activités ouvertes: "suivre", "penser à", "représenter (être représentant de quelqu'un ou quelque chose)", etc. et cette valeur est de celles qu'on range ordinairement dans la catégorie de l'aspect. Mais on voit bien qu'ici l'aspect, s'il faut l'invoquer, se situe non pas dans la grammaire de la langue, mais dans le lexique verbal, où aucune forme ne le manifeste. Il intervient non pas comme catégorie grammaticale, mais comme principe distinctif pour des classes de verbes.

Troisième cas: pour certains verbes, qui peuvent régir l'accusatif ou le partitif de l'"objet", cette double possibilité a une incidence à la fois sur le caractère résultatif ou non du procès et sur son insertion dans la durée: employés avec un objet à l'accusatif, ils indiquent un procès envisagé dans son aboutissement et, si le verbe est employé au présent, cet aboutissement est projeté dans le futur; employés avec un objet au partitif, ils indiquent un procès envisagé dans son déroulement et le temps présent inscrit le procès dans le présent:

Présent: miehet rakentavat talon

"les hommes vont construire la/une maison" (talon = accusatif)

miehet rakentavat taloa

"les hommes sont en train de construire la/une maison" (taloa = partitif)

Passé: miehet rakensivat talon

"les hommes construisirent la/une maison"

miehet rakensivat taloa

"les hommes construisaient la maison"

La même solidarité entre le choix du cas pour l'"objet" et l'interprétation sémantique du procès (avec les effets qui en résultent du point de vue de l'insertion temporelle) se manifeste dans une opposition entre les deux constructions d'énoncés tels que opitko suomea "as-tu étudié le finnois?" (avec le partitif suomea de suomi "finnois", que pourrait rendre une traduction comme "as-tu fait du finnois?") et opin suomen kielen "j'ai appris le finnois" (avec l'accusatif en -n pour suomi et kieli "langue"). La représentation du procès est "ouverte" dans le premier énoncé, "close" dans le second; mais rien ne marque cette opposition dans les formes verbales, qui sont des formes marquées seulement comme formes de prétérit (-i-). On pourrait dire ici que c'est un exemple d'aspect se déterminant au niveau de la phrase, puisque, s'il faut admettre que la variation dans la représentation du procès relève de l'aspect, ce qui introduit cette variation n'est directement exprimé ni dans les formes verbales ni dans les formes casuelles, qui s'opposent par le mode de saisie de l'actant en cause.

Mais en tout état de cause il n'y a pas d'intervention d'une catégorie verbale identifiable dans ces énoncés par le signifiant d'un signe dont le signifié relèverait de cette catégorie, en l'occurrence l'aspect sans doute. L'aspect ne peut être invoqué ici que par référence à un catalogue de valeurs qui peut, dans telle ou telle langue, rendre compte d'une catégorie représentée dans la morphologie verbale, mais qui ici n'apparaît pas à ce niveau.

# 1.3 Be + -ing en anglais

Le second fait sera emprunté à l'anglais.

Le système verbal de l'anglais, comparable au système finnois avec son présent et son prétérit comme temps simples, son parfait et son plus-que-parfait comme temps composés, reste décrit en général comme comportant en outre une série dite "forme progressive" constituée par l'association à l'auxiliaire "être" du participe présent en - ing. Série à part dans le système, puisque l'auxiliaire participe lui-même, dans cette connexion, à toutes les oppositions temporelles du système, comme cela se produit dans l'association du même auxiliaire avec le participe passé pour l'expression du passif. La "forme progressive" est interprétée comme fournissant un moyen d'expression du processus en cours de développement : he is (/was, etc.) working "il est (/était, etc.) en train de travailler".

Or, dans une thèse soutenue à la Sorbonne en 1976 et publiée en 1978, Henri Adamczewski a malmené, en s'appuyant sur une argumentation forte, cette tradition de la "forme progressive" conçue comme "expression de la durée et/ou de l'inachèvement" (p.5) et interprétée de ce fait comme relevant de l'aspect, tradition par rapport à laquelle les travaux d'inspiration générativiste n'avaient apporté aucun progrès sérieux. H. Adamczewski a pris exactement le contre-pied de ce que Fernand Mossé avait écrit dans sa thèse, une quarantaine d'années auparavant (Mossé 1938), en estimant que quand le sujet parlant se sert de cette forme progressive "il l'aperçoit [le procès] dans son développement, sa progression, qui seuls importent à ses yeux indépendamment de tout terme" (p. 177), affirmation parfaitement contredite par les faits selon Adamczewski. Dans des énoncés de type courant comme, au présent, you are forgetting your cigarettes ! "vous oubliez vos cigarettes!", au prétérit he was seeing a real war for the first time "il voyait une vraie guerre pour la première fois", au futur we shall be returning to Albert Hall for the second part of the concert in about twenty minutes "nous retournerons au Albert Hall pour la seconde partie du concert dans une vingtaine de minutes", ou encore au passé composé good Lord! what have you been buying? "mon Dieu! qu'est-ce que vous avez acheté là?", on ne peut admettre que be + ing ait pour fonction d'introduire une valeur durative. Si on le fait, c'est parce qu'on voit dans la forme simple du verbe d'une part, et la "forme progressive" d'autre part, deux termes commutables, le second se trouvant seulement être une forme périphrastique à auxiliaire; on analyse selon le même schéma les deux énoncés:

- 1. he | washed | the car "il lava la voiture"
- 2. he | was washing | the car "il lavait (était en train de laver) la voiture". analyse réfutée par Adamczewski, qui y substitue la suivante :

he| was| washing the car

dans un énoncé où le verbe "être" fonctionne comme "nœud prédicationnel" introduisant l'attribut washing the car comme il introduirait un adjectif quelconque. Seul l'énoncé 1 est un énoncé "transitif" enfermant une relation "rhématique"; dans le second, la relation serait "thématique" - le terme est mal choisi, mais l'idée est juste : l'énoncé 2 déplace la perspective de l'énonciation, qui a pour objet de caractériser le sujet par un certain comportement, défini par l'action qu'expriment le verbe et son objet, par exemple pour porter un jugement sur ce comportement. C'est ce qui apparaît dans des énoncés comme where a girl of twenty-jour marries a man close on eighty, it is obvious that she is marrying him for money "quand une jeune fille de 24 ans épouse un homme qui va en avoir 80, il est clair qu'elle l'épouse pour l'argent" (marries est "rhématique" et pose un acte, is marrying ne fait que reprendre une information déjà donnée - c'est ce qui à tort est dit "thématique" par Adamczewski - pour caractériser le comportement du sujet par ce trait marrying him for money. Parler d'aspect duratif pour la construction be + -ing, c'est traduire en termes s'appliquant aux verbes une énonciation qui a en réalité pour prédicat non pas un verbe de forme finie, mais la forme nominale en -ing du verbe, introduite verbalement par la copule que fournit le verbe to be. L'état étant par nature installé dans la durée, l'interprétation aspectuelle est facile et souvent elle n'est pas en contradiction avec la réalité exprimée par la phrase ; mais dans bien des cas elle fait difficulté, et cette situation suffit à montrer que la construction en cause doit être identifiée autrement.

L'analyse proposée par H. Adamczewski revient, en définitive, à prendre la "forme progressive" pour ce qu'elle est : une construction à verbe "être" dans laquelle "être" fonctionne comme copule et non comme auxiliaire.

# 1.4 Le russe, modèle aspectuel?

Troisième exemple de description faussée par l'importance abusive accordée à des "effets aspectuels" dans un système verbal : le cas du russe, qui, comme le rappelle David Cohen (1989, 17) a la réputation d'être "la langue à aspects par excellence", et d'où est venu le terme *vid* qui a été traduit par *aspect, Aspekt*, traductions qui ne sont ni meilleures ni pires que le terme de départ.

On reconnaît en russe "une corrélation aspective véritable" (aspect perfectif/aspect imperfectif) dans la mesure où "pour l'expression d'une notion verbale, il est possible, dans la majorité des cas, d'apposer un aspect à l'autre". Mais David Cohen, qui use de ces formules (Cohen 1989, 247), propose une analyse du système russe qui montre combien le regroupement de faits morphologiques disparates au sein d'un tableau présenté comme l'expression d'un système fausse la réalité des données.

L'analyse de D. Cohen fait clairement apparaître les éléments à prendre en compte, qu'on tentera ici de résumer en quelques points essentiels.

1) Un même verbe ne possède pas à la fois des formes imperfectives et des formes perfectives : il "est par lui-même perfectif ou imperfectif dans la totalité de ses formes et de ses conjugaisons"; l'opposition perfectif/imperfectif joue entre deux verbes distincts, en principe (souligné par D.C.) de même sens, qui forment un couple différencié par le "sème aspectif".

Ces deux verbes peuvent être construits sur des radicaux différents (skazat' perf. / govorit' imperf. "dire"), mais le cas est relativement rare; le plus souvent les deux

verbes ont une même base radicale et sont différenciés par des affixes, préfixes et suffixes, souvent combinés.

- 2) Ce "sème aspectif", auquel ne correspond donc pas une marque déterminée, se manifeste par deux données constantes, solidaires l'une de l'autre :
  - a) l'existence dans la conjugaison des verbes imperfectifs d'un troisième temps conjugué en plus des deux que possèdent à l'indicatif tous les verbes (présent et passé): un futur périphrastique comportant un auxiliaire conjugué (verbe "être") et l'infinitif du verbe : on budet (aux.) der at' (inf.) "il tiendra";
  - b) le présent d'un verbe perfectif a, en règle générale, valeur de futur, affirmation à nuancer, d'ailleurs, comme il ressort des analyses de J. Veyrenc, qui a montré les subtilités de la "Syntaxe contradictoire du présent perfectif en russe moderne" (Veyrenc 1980, 63-73)<sup>4</sup>; certains emplois montrent que le présent morphologique peut rester un présent et que la préfixation ne réduit pas son effet à la projection du procès dans le futur: emploi narratif ou gnomique du présent perfectif, présent perfectif du "procès-vedette".
- 3) En principe la préfixation est perfectivante, la suffixation étant liée essentiellement à une valeur imperfective, qu'il y ait ou non préfixation dans le partenaire perfectif. C'est ce qu'illustre le tableau ci-dessous :

	PRÉFIXATION		BASE		SUFFIXATION
1. "écrire"	na-pisat' perf.	<b>←</b>	pisat' imperf.		
2. "donner"			dat' perf.	<b>→</b>	da-va-t' imperf.
3. "analyser"	pro-analizirovat' perf.	<del>(</del>	analizirovat' imperf./perf.		
4. "montrer"			<i>vy-kazat</i> ' perf.	$\rightarrow$	<i>vy-kaz-yva-t</i> ' imperf.

Les verbes simples sont presque toujours imperfectifs (le cas de dat' n'est que très peu représenté); les suffixes servent donc en général à rendre imperfectifs des verbes perfectifs à préfixe; le cas représenté par analizirovat', qui comporte un suffixe, mais qui fonctionne avec une valeur sentie tantôt comme imperfective, tantôt comme perfective, et qui devient perfectif net par préfixation, est également rare. La norme est donc représentée par les types 2 et 4.

4) Les préfixes, auxquels on reconnaît une valeur perfectivante, sont nombreux et ont en général un sémantisme propre qui se retrouve dans leur emploi comme prépositions : na "sur, vers", pod "sous", pro "auprès de, devant"; seuls quelques préfixes n'existent que comme morphèmes liés. Par ailleurs, la préfixation entraîne en général une modification plus ou moins forte du sens du verbe : bit "battre", na-bit "bourrer, remplir"; igrat "jouer", vy-igrat "gagner au jeu". Le cas de na- préfixant pisat "écrire" sans effet sémantique autre que celui qui est perçu comme une perfectivation (cas que bien d'autres préfixes peuvent également illustrer plus ou moins souvent) constitue un cas extrême où le préfixe est senti comme "vide"; ici le couple imperfectif/perfectif est représenté par le verbe simple opposé au verbe préfixé; mais si le verbe perfectif est un

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Texte publié d'abord en 1968 dans *Les langues modernes*, LXII, 3, 360-369. Je renvoie à cette étude de J. Veyrenc, riche d'exemples et de fines analyses.

verbe à préfixe, c'est la suffixation qui intervient pour fournir l'imperfectif. On assiste donc à une sorte de "dérivation orientée" selon une norme morphogénétique :

```
verbe simple imperf. \rightarrow v. préfixé perfectif \rightarrow v. préfixé-suffixé imperf. ex. igrat' imperf. \rightarrow vy -igrat' perf. \rightarrow vy -igr-yva-t' imperf. "gagner au jeu"
```

5) Les suffixes qui fournissent des imperfectifs sont d'anciens suffixes itératifs -a- (-ja-, -va-) ou -iva- / -yva-, qui permettent occasionnellement de dégager des valeurs imperfectives distinctes de celle qui s'attache aux verbes simples de base, notamment quand, comme c'est le cas le plus souvent, le suffixe donne une dérivation à un verbe préfixé, où le préfixe maintient son effet sémantique propre dans l'imperfectif dérivé:

bit'	1. "battre"	perf. po-bit'	"battre"	
	2. "trouver"	perf. pro-bi-t'		→ imperf. pro-bi-va-t'
	3. "diviser"	perf. raz-bi-t'		→ imperf. raz-bi-va-t'

Ces conditions de fonctionnement des moyens d'expression qui valent au verbe russe de passer pour un modèle verbal dominé par l'aspect conduisent à la conclusion que cette image fausse fortement la réalité.

Rien n'apporte dans la morphologie verbale russe un marquage clair et constant de valeurs relevant de l'aspect. Ce qui pourrait justifier la vision commune du système verbal russe comme un système dominé par l'aspect, ce serait la régularité d'une opposition entre deux formes verbales pour une même notion avec une forme de valeur perfective et une forme de valeur imperfective, les signifiants correspondant à ces formes pouvant naturellement comporter des variantes. Or on est très loin de cette situation : d'une part, comme le rappelle D. Cohen (1989, 260) la corrélation aspective "est loin d'intégrer la totalité des verbes russes"; d'autre part, les formes qu'on interprète comme porteuses de l'opposition entre perfectif et imperfectif ne peuvent être définies comme telles dans leur identité essentielle.

La préfixation est en effet, pour beaucoup de verbes, représentés par tout un ensemble de possibilités offertes par des préfixes variés. D'autre part, aucun des préfixes n'a pour fonction pure et simple d'introduire la perfectivité dans le sens du verbe : dans la majorité des cas, les préfixes ont leur valeur propre et par ailleurs fonctionnent comme prépositions avec cette valeur propre. L'effet de sens perfectif semble dominer dans les cas où on parle de préverbes "vides" – position contestée par certains linguistes russes comme le rappelle David Cohen (1989, 258) – mais il est souvent abusif de considérer comme tout à fait oblitéré le sens propre des préfixes. Il y a là une situation dont on peut facilement trouver l'équivalent dans d'autres langues, en hongrois par exemple, sans que pour ces langues on soit tenté de parler de système aspectuel. Comme le dit très justement D. Cohen (257) "la perfectivation est le produit secondaire; la fonction principale du préfixe est lexicale, comme le montrent les séries de perfectifs distincts, fondés sur le même verbe imperfectif, et qui fondent à leur tour de nouveaux imperfectifs."

Quand à la suffixation, considérée comme plus complètement installée dans une fonction imperfectivante, il n'en existe pas moins des cas où on retrouve la valeur originelle, itérative, de ces suffixes, en particulier les cas où coexistent un imperfectif simple et un imperfectif "composé", avec préfixe et suffixe.

En fait, la préfixation des verbes russes relève d'une fonction assurée par les préverbes dans nombre de langues; exprimer l'orientation des procès; il y a là une

véritable catégorie, sur laquelle on reviendra plus loin. La présence des préfixes, dans les verbes de mouvement notamment, n'implique pas l'expression de perfectivité. Un verbe imperfectif comme xodit' "marcher" donne, avec préfixe pri- (approche), pri-xodit' "arriver", qui reste imperfectif; de même letet' perfectif et letat' imperfectif "voler", donnent, avec préfixe u- (proximité), uletet' perf. / uletat' imperf. "s'envoler". La perfectivité n'est qu'un aboutissement possible, un effet de sens "abstrait", d'une valeur attachée aux mots désignant des procès, dont l'orientation est une caractéristique fondamentale, expression de leur dynamisme externe. La suffixation, de son côté, se relie à une autre catégorie qui concerne le mode de déroulement du procès, c'est-à-dire le dynamisme interne du procès.

Les exemples qui viennent d'être examinés montrent que la référence à l'aspect s'inscrit dans une démarche onomasiologique confuse qui noie dans un faux ensemble des valeurs hétéroclites, dont les manifestations sont saisies à des niveaux différents dans les systèmes linguistiques et au sein d'un même système : morphologie du mot verbal, syntagme verbal, énoncé, lexique, — sans parler du conditionnement purement contextuel des effets de sens traités comme aspectuels.

Il est donc nécessaire, pour relancer le débat sur le problème posé par l'aspect, de prendre conscience du danger que présente l'utilisation d'une notion si floue qu'on n'en voit pas bien les contours et qu'on risque de prendre en compte des données disparates sur des bases purement sémantiques, sans le contrôle que devrait imposer une prise en compte rigoureuse du signifiant. On invoque cette notion pour répondre au besoin de compléter des notions plus claires comme celle de temps, mais comment définir les besoins et quels sont les critères à respecter pour y répondre valablement?

### 2. POUR DES CADRES CONCEPTUELS PLUS PERTINENTS

### 2.1 Les démarches : quelques principes

Ici s'impose une réflexion sur les démarches fondamentales d'une discipline à ambition scientifique qui se donne pour tâche de rendre compte de l'organisation et du fonctionnement des moyens d'expression que présentent les langues, dont les réalisations dans les échanges langagiers véhiculent du sens au moyen des productions phoniques de la parole.

Gilbert Lazard a développé (Lazard 1999 et texte sous presse) des considérations prudentes et réalistes sur l'axiomatisation dans les sciences humaines. Il admet le rôle inévitable et essentiel de l'intuition dans l'élaboration des concepts appliqués à la description des systèmes linguistiques, à condition que cette intuition soit "éclairée par une large expérience des langues les plus diverses" et que ses suggestions soient toujours tenues pour provisoires et révisables. L'attitude qu'il définit ainsi lui semble être illustrée par celle de D. Cohen dans son livre sur l'aspect (Cohen 1989), où il estime que les systèmes verbaux mettent en œuvre essentiellement l'opposition accompli/inaccompli, qui relève de l'aspect, et la notion de concomitance/non-concomitance avec un repère temporel.

Pour G. Lazard, il y a deux principes essentiels:

1) La comparaison des langues a nécessairement pour base un contenu de sens, mais "comme la matière sémantique est en elle-même amorphe, ou tout au moins apparaît

telle au linguiste tant qu'elle n'est pas structurée par la langue, il est nécessaire de bâtir des cadres conceptuels, pour servir de grille de valeurs à laquelle pourront être confrontés les systèmes des diverses langues." (Lazard, sous presse)

- 2) "Les seules données immédiates observables objectivement sont les signifiants" (Lazard 1999, 85), dont les limites "sont corrélatives de celles des signifiés" (*ibid.*, 91), et les catégories d'une langue donnée doivent être appréhendées sur la base des signifiants objectivement observés et des signifiés qui leur correspondent, identifiés eux-mêmes au moyen d'une grille conceptuelle assez large pour permettre les comparaisons de langue à langue.
- G. Lazard a en vue deux démarches distinctes. La première a pour but la typologie des langues et implique leur comparaison, laquelle exige qu'on dispose d'un principe de comparaison autorisant le rapprochement du matériel offert par les langues comparées et permettant d'apprécier les analogies et les divergences. Ce principe consiste à postuler que les langues, qui construisent le sens avec les moyens d'expression dont elles disposent, font référence dans leurs productions à un univers conceptuel qui est largement universel. Quelles que soient les différences de milieu physique, de culture, etc. entre les sociétés, il y a une communauté humaine dont la vie mentale et l'expérience ont assez d'universalité pour que les moyens d'expression, d'une langue à l'autre, fassent référence à des ordres de valeurs communs, chaque langue donnant seulement une forme propre aux différents champs conceptuels dans lesquels, par un jeu d'oppositions, elle organise les signes en systèmes, qu'il s'agisse de la grammaire ou du lexique. C'est, dans la mesure où dans la diversité des systèmes apparaissent des récurrences, qu'on peut établir des types, à la fois dans la manière d'organiser les signifiés et dans les caractéristiques des signifiants correspondants. La démarche exige en fait un va-et-vient constant entre contenu et expression, chaque langue donnant une forme propre à l'un et à l'autre.

L'autre démarche, qui a pour objet la description des langues, est également amenée à opérer ce va-et-vient qu'impose la nature même du langage, et c'est pourquoi les besoins fondamentaux sont les mêmes, qu'on veuille rendre compte d'un système de moyens d'expression ou comparer les systèmes très divers qu'offrent les langues du monde.

Plus exactement, le va-et-vient est nécessaire si l'on veut décrire le système d'une langue, ce qui définit clairement l'objectif: mettre en évidence la structuration corrélative des signifiants et des signifiés. On peut aussi pratiquer une démarche strictement onomasiologique, qui parte d'un ensemble de valeurs préétabli pour décrire les moyens d'expression qui véhiculent ces valeurs, en prenant en compte des données morphologiques plus ou moins disparates. Il va de soi que plus les ordres de valeurs dont on cherche l'expression sous toutes ses formes sont larges et leurs contenus flous, plus on aura de données disparates à rassembler. Une telle démarche peut répondre à certains objectifs intéressant la sémantique générale, elle ne saurait conduire à une description satisfaisante d'un système linguistique. Et pour procéder à un va-et-vient entre signifié et signifiant il n'y a aucun intérêt à partir de notions mal définies, auxquelles correspondront à coup sûr des données morphologiques disparates, qui exigeront un réexamen des valeurs à distinguer prenant appui sur les différentes variétés de faits morphologiques observées.

Certes, les linguistes n'ignorent pas la complexité de la relation entre signifiants et signifiés, et en particulier la possibilité pour un signifiant de comporter des variantes.

Mais il est a priori peu vraisemblable que des moyens morphologiques de nature différente coexistant dans un paradigme verbal soient l'expression d'une même réalité conceptuelle. L'exemple du verbe russe peut être ici invoqué : on réunit comme moyens complémentaires d'expression de l'aspect le jeu des préfixes traités comme porteurs de perfectivité et celui des suffixes qui donnent aux formes verbales une valeur imperfective; mais il s'agit de deux types d'affixation bien distincts, qui ont toutes chances d'être porteurs de valeurs distinctes, et le fait est que les préfixes constituent une classe importante d'éléments dont l'effet perfectivant n'apparaît que comme une potentialité sémantique attachée à des éléments qui ont pour fonction première de marquer l'orientation du procès, tandis que les suffixes, classe beaucoup plus restreinte, tire son effet imperfectivant d'une valeur relevant de ce qu'on appelle souvent le mode d'action et qui dérive de leur valeur itérative d'origine. Le fait même que préfixe et suffixe coexistent très souvent dans une même forme verbale indique bien qu'il s'agit d'éléments assumant des fonctions différentes. Il en est de même dans beaucoup de langues où la dérivation verbale par suffixation et la préverbation coexistent avec des fonctions bien distinctes.

Qu'il s'agisse de recherches à finalité typologique ou de la description de langues particulières, il faut donc se garder d'opérer avec des concepts, et notamment des catégories, trop mal définis pour permettre à une démarche onomasiologique de répondre aux exigences de l'analyse : la démarche onomasiologique pertinente pour une analyse linguistique est celle qui cherche des valeurs dans les formes en partant de valeurs ne relevant pas de la pure intuition et en laissant les formes commander le traitement de ces valeurs en fonction de ce que sont ces formes dans les jeux d'oppositions où elles entrent.

Le recours à des catégories trop floues comme l'aspect et le non-respect des différences de statut dans le matériel morphologique pris en compte conduisent notamment à associer dans le tableau des systèmes verbaux des séries morphologiques qui n'appartiennent pas toutes au paradigme verbal, et par exemple à y faire entrer des formes dites périphrastiques qui en réalité sont à traiter comme des syntagmes. On l'a vu pour be + ing en anglais, qui pose un prédicat verbo-nominal représenté par la forme en -ing avec le verbe "être" comme copule : il s'agit d'un phénomène qui relève de la syntaxe, non de la grammaire du verbe, à laquelle on l'a trop vite intégré sur la base d'affinités sémantiques partielles.

Le système verbal français fournit un exemple des critères qui permettent de définir les contours du paradigme verbal. On ne met pas en doute l'appartenance des termes composés au paradigme verbal; mais la preuve de cette grammaticalisation est claire: alors que la construction ancienne, héritée du latin (habeo "avoir" + objet + participe passé) il a un tuyau bouché – construction encore représentée en français moderne avec sa signification propre – comporte le verbe avoir régissant un objet avec un participe qui fonctionne comme un attribut de cet objet (avec le sens correspondant "il a un tuyau qui est bouché") – le verbe avoir a glissé à une fonction d'auxiliaire dans la séquence moderne il a bouché un tuyau, transformation qui crée une forme verbale complexe a bouché qui ne s'interprète plus comme une construction syntaxique, mais comme une pièce de la morphologie verbale commutable avec bouchait, bouchera, etc., et incluant avoir en fonction d'auxiliaire, si bien coupé du verbe avoir autonome qu'il lui sert d'auxiliaire comme aux autres verbes. Cette dernière observation vaut pour aller employé comme auxiliaire du futur proche et s'auxiliant lui-même (il va aller) ou pour

faire employé comme auxiliaire de factitif et donnant faire faire comme faire travailler; mais d'autres verbes employés dans la même combinaison avec l'infinitif n'ont pas atteint le même degré de grammaticalisation, ou ne l'ont atteint que dans une partie de leurs emplois: ainsi devoir ne peut s'auxilier lui-même qu'au sens de probabilité: "il doit devoir une somme énorme".

# 2.2 Le problème des catégories verbales. Nature du verbe

Lorsqu'on a délimité dans une langue ce qui relève proprement de la morphologie verbale, le choix des catégories à invoquer pour rendre compte des signifiés attachés aux marques que comporte cette morphologie n'est pas nécessairement abandonné à l'intuition, même éclairée par la fréquentation de langues très diverses. Une réflexion sur les propriétés du verbe doit pouvoir éclairer la démarche, puisque c'est le verbe qui suscite ces difficultés relatives au catalogue conceptuel à utiliser.

E. Benveniste (1950) voulant fonder l'identité propre du verbe sur des traits indépendants des structures des langues et de leurs variations, a rejeté les définitions du verbe comme mot indiquant un "procès", tandis que le nom indique un "objet" (définition sémantique), comme mot indiquant le temps (ce qui n'est pas toujours vrai, et le temps peut s'exprimer autrement que par un verbe) ou encore les définitions fondées sur la classe morphologique, pour adopter un critère d'ordre syntaxique qui fait appel à la fonction du verbe dans l'énoncé : le verbe est "l'élément indispensable à la constitution d'un énoncé assertif fini", au sein duquel il assume une "fonction cohésive" ("organiser en une structure complète les éléments de l'énoncé") et une "fonction assertive" (il introduit "un prédicat de réalité"). Le verbe est donc défini sur la base d'une "fonction verbale" et non pas d'une "forme verbale" plus ou moins spécifique selon les langues, qui font ou non, selon les cas, émerger au plan formel la distinction du verbe et du nom (conçue comme fondamentalement syntaxique et accessoirement formelle). David Cohen va dans le même sens en écrivant (1989, 49) que "la classe des verbes se caractérise... syntaxiquement, par opposition à celle des noms, comme la classe des formes dont la base ne peut remplir que la fonction de prédicat", "définition fonctionnelle" qui s'écarte de la "conception notionnelle" traditionnelle du verbe, celle qui définit le verbe "comme catégorie par laquelle sont exprimés les procès en tant que tels" (1989, 55).

Cette définition du verbe comme exprimant spécifiquement les *procès*, D. Cohen la juge mise en difficulté par le fait que *procès*, en principe, implique *processus* et par là "dynamisme", alors que les langues possèdent couramment des verbes dits d'état, notion peu compatible avec celle de processus. Selon, lui, Meillet, en posant que la notion de procès couvre état aussi bien qu'action, en vient à faire perdre à la notion de procès toute sa spécificité et à inverser les choses en définissant la notion de procès à partir de la réalité du verbe dans une démarche fâcheusement circulaire. D. Cohen tient pourtant avec raison la notion de procès pour "pertinente dans la caractérisation du verbe" en montrant que le concept d'état, trop flou dans l'usage qui en est fait, correspond à des réalités linguistiques qui ont en commun d'instituer entre sujet et prédicat verbal une relation "de nature essive", mais qui comportent des saisies diversifiées de cette relation essive, appréhendée non pas seulement dans sa stativité, mais aussi bien, le cas échéant, dans son avènement ou en tant qu'aboutissement (1989, 57-59). On rejoint ainsi la notion de processus, et on est fondé à considérer qu'en définissant la

spécificité verbale par la notion de procès on couvre une réalité linguistique très diversifiée, qui embrasse effectivement ce que Meillet rassemblait dans sa formule "Le verbe indique les "procès", qu'il s'agisse d'actions, d'états ou de passages d'un état à un autre" (Meillet 1920, repris 1921, 175). Même quand il ne s'agit ni de l'avènement, ni de l'aboutissement d'un état, mais bien d'un état au sens le plus statique, le seul fait que cet état existe dans la continuité d'une durée constitue normalement dans la conscience d'un locuteur un processus, et relève donc de ce que Meillet appelait un procès.

Á côté de cette charge sémantique dont le verbe est porteur, il faut prendre en compte les fonctions syntaxiques qui faisaient pour Benveniste l'essentiel de la spécificité du verbe et en premier lieu la fonction qu'il appelait "assertive", c'est-à-dire le fait que le verbe pose un "prédicat de réalité". Un nom d'action exprime aussi un procès, mais sa fonction est de le désigner, non de le prédiquer; il appartient au verbe de l'inscrire dans la réalité, d'en faire un contenu de communication et non pas seulement de représentation. Or il est aisé de constater que l'aspect, dans l'usage qu'on en fait traditionnellement, prend en charge cette manifestation de la "fonction assertive" du verbe, qui se cache souvent derrière l'identification que les descripteurs font d'une valeur imputée à la perfectivité ou à la résultativité. J'emprunterai des exemples parallèles au latin d'une part, au hongrois d'autre part, exemples tirés dans les deux cas du fonctionnement des préverbes.

En latin, le préverbe con-, qui exprime une notion d'ensemble, de cohésion, peut, dans certains emplois, ne plus apporter qu'un renforcement de l'affirmation du procès; ainsi chez Plaute pour les verbes qui apparaissent dans le dernier vers de cet extrait du *Trinummus* (23-27)

Amicum castigare ob meritam noxiam Immoenest facinus, uerum in aetate utile Et conducibile. Nam ego amicum hodie meum Concastigabo pro commerita noxia...

"Réprimander un ami pour une faute qu'il a commise est une besogne ingrate, mais utile et profitable dans la vie. Ainsi moi j'ai un ami auquel aujourd'hui je vais faire de graves reproches pour une grave faute." (trad. A. Ernout)

Le traducteur a rendu l'association de con- au verbe castigare "réprimander" par "faire de graves reproches", celle du même préverbe au participe passé du verbe commereo "commettre" qualifiant noxia "faute" par "une grave faute"; une traduction rendant plus exactement l'effet produit par l'emploi de ces verbes avec le préverbe con-pourrait être: "je vais aujourd'hui fustiger bel et bien mon ami pour une faute qu'il a bel et bien commise": il y a dans cet emploi du préverbe un passage de son sémantisme propre à une valeur plus abstraite de renforcement dans l'affirmation du procès, valeur dont le recours à l'aspect ne saurait rendre compte. De l'orientation spatiale qui est la fonction première des préverbes et qui relève de ce qui a déjà été présenté ci-avant comme une forme du dynamisme impliqué dans tout procès, on passe à une valeur où le dynamisme réside dans le fait même de la réalisation du procès prédiqué par le verbe (directement pour concastigabo, avec enchâssement pour commerita).

En hongrois, où les préverbes sont reconnus comme porteurs de perfectivité, celui qui est de ce point de vue le plus significatif, meg, apparaît dans certains emplois comme aboutissant à une valeur que j'ai proposé, dans une étude ancienne consacrée à ce préverbe (Perrot 1959/1966, 53-55) d'appeler effectivité plutôt que perfectivité, pour indiquer que l'incidence du préverbe se porte sur la réalisation même du procès. La

valeur originelle de meg, issu du latif d'un élément lexical désignant l'arrière, est encore sensible dans certains verbes : jön "venir", megjön "revenir", mais le préverbe produit aujourd'hui des effets sémantiques relevant de valeurs plus abstraites : aboutissement (keres "chercher", megkeres "aller trouver, gagner"), acte opposé à activité (beszél "parler", megbeszél "discuter (de quelque chose); kostol "goûter, savourer", megkostol "goûter, identifier un goût"), surgissement d'un procès (szeret "aimer", megszeret "s'amouracher de"), événement comblant une attente (talál "trouver", megtalál "trouver (ce qu'on cherchait)"; fizet "payer", megfizet "payer (ce qu'on doit)". Avec ce dernier effet sémantique on atteint déjà une valeur assimilable à l'effectivité, qui est pleinement identifiable quand meg est associé à un verbe d'état : la présence du préverbe a pour effet de faire apparaître le procès statif comme constituant un événement. Déjà avec él "vivre", meg indique le fait que la vie est bel et bien inscrite dans la réalité : megél "arriver à vivre, joindre les deux bouts"; avec le verbe d'existence lui-même, van "être", meg donne à megvan le sens de "exister bel et bien", "se trouver réalisé" ou encore "subsister, se maintenir dans l'existence".

L'effectivité n'est pas indissociable de la fonction prédicative du verbe qui l'exprime et se laisse saisir au niveau lexical : l'infinitif megélni exprime lui aussi, comme les firmes finies de megél, l'idée d'arriver à vivre : nem tud megélni "il n'arrive pas à joindre les deux bouts", nehéz megélni "il est difficile d'arriver à vivre"; mais il s'agit toujours de l'ancrage dans la réalité du procès indiqué par le verbe simple, et il est normal que cette valeur se manifeste le plus fréquemment dans l'emploi prédicatif du verbe (c'est d'ailleurs aussi le cas pour nem tud megélni, où l'infinitif n'est dû qu'à la modalisation du prédicat par tud).

Le lien du verbe avec la prédication permet de comprendre que les linguistes aient parfois été tentés de situer les manifestations de l'aspect au niveau de la phrase au point de le définir même comme une catégorie sémantico-syntaxique organisant la structure temporelle interne de la phrase (on reviendra plus loin sur cette position qui est celle de F. Kiefer). L'une des manifestations de la fonction assertive du verbe comme noyau prédicatif de la phrase, qui inscrit un procès dans la réalité prédiquée, est la contrainte d'incidence temporelle qui résulte de valeurs dites aspectuelles: un verbe de sens perfectif au présent projette le procès dans le futur, comme en russe ou en hongrois; une autre manifestation encore est le changement de valence qui accompagne le passage d'un verbe de base imperfectif à un dérivé perfectif, passage qui introduit une rection transitive: ainsi en hongrois un verbe essentiellement intransitif comme beszél "parler", préverbé par meg, devient un verbe transitif megbeszél "discuter de quelque chose"; les faits de ce type sont très fréquents en hongrois et dans bien d'autres langues.

Compte tenu des propriétés du verbe et de la conception qui permet de rapporter au concept général de procès le sémantisme verbal, il faut chercher à définir des catégories assez générales pour être utilisées comme références dans l'identification des signifiés qu'offrent les systèmes de formes. Recherche fondée sans doute sur une part d'intuition, mais dont les résultats doivent être mis à l'épreuve par l'observation des faits dans les langues les plus diverses. Recherche qui doit aussi être attentive à un principe essentiel :

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le parcours sémantique de *meg* à partir de la valeur initiale "vers l'arrière", "en retour" rappelle celui de *re*- en français : de même que *revenir* correspond à *megjön* pour les deux sens de "venir par retour en arrière" et de "venir par un effet de retour, se reproduire", de même, avec des valeurs dérivées, au couple hongrois *ismer/megismer* correspond en français *connaître/reconnaître*, à *tart/megtart*, *tenir/retenir*, à *érez/megérez*, *sentir/ressentir* etc.

ce qui est pertinent pour le linguiste, c'est la saisie du réel par les locuteurs à travers les moyens d'expression d'une langue et non pas la réalité objective : les catégories ne peuvent être définies qu'à partir des valeurs retenues par la langue, d'où le danger que présentent les références à du "subjectif" opposé à de l'"objectif".

# 2.3 A la recherche des catégories

On a depuis longtemps cherché à mettre de l'ordre dans l'ensemble des faits que les linguistes ont cru devoir grouper sous l'étiquette d'aspect et qui ne sont reliés que par leur appartenance fondamentale au domaine du verbe, par leurs relations complexes avec les faits relatifs à l'expression du temps et par la diversité de leurs manifestations, affectant à la fois le lexique (formation des mots, dérivation) et la grammaire (morphologie de la conjugaison).

Les néogrammairiens du siècle dernier ont voulu séparer l'aspect du temps, et après avoir fait de l'aspect une "espèce de temps" ou "type de temps" (Zeitart) ils ont préféré parler d'"espèce d'action", de "type d'action" (Aktionsart) à quoi s'est substitué ensuite le terme Aspekt qui traduisait le terme russe utilisé pour l'analyse des faits slaves.

Mais il fallait aller plus loin et faire un tri dans l'ensemble des données qui étaient groupées sous la nouvelle dénomination d'aspect sur la base de leur affinité sémantique, mais qui se situaient à des niveaux variés, se partageant entre faits lexicaux et faits grammaticaux. On pratiqua alors une dissociation entre une variété objective et une variété subjective de l'aspect (objektive Aktionsart / subjektive Aktionsart), l'"objectivité" étant du côté des données lexicales (c'est-à-dire d'une manière générale, dans la formation des lexèmes verbaux par affixation ou variations intra-radicales) et la "subjectivité" du côté grammatical, c'est-à-dire dans les conditions d'emploi de la morphologie verbale exprimant temps et aspect; là, en effet, le locuteur, ayant fait choix d'une unité lexicale (d'un verbe) pour faire référence à la réalité extralinguistique qu'il veut exprimer, choisi à sa convenance dans le matériel grammatical de la conjugaison les moyens qui lui permettent d'actualiser le procès dans la durée. Jean Brunel (1942-45), dans une étude portant sur le grec ancien, a réservé aspect à l'aspect objectif et utilisé ordre de procès pour l'aspect subjectif, mais il a avoué n'avoir pas réussi à maîtriser pleinement les difficultés que soulève la distinction dans son application à des données lexicales et grammaticales très imbriquées. Échec normal compte tenu de la non-validité déjà soulignée de cette opposition entre faits subjectifs et faits objectifs en linguistique.

F. Kiefer (1992, 1995) distingue *l'aspect*, catégorie sémantico-syntaxique qui règle la "structure temporelle interne de la phrase" et le *mode d'action* qui "exprime une modification accidentelle du sens du verbe", modification "exprimée par un morphème (préfixe ou suffixe)" et "caractérisée par une catégorie sémantique générale" qui ne s'applique que "dans la description sémantique des verbes (morphologiquement complexes)". La démarche de F. Kiefer est celle d'un sémanticien, elle est essentiellement onomasiologique. La grille de critères conceptuels qu'il utilise pour l'aspect tel qu'il le définit se fonde sur les "états de choses", classés en "événements" et en "états", les "événements" étant eux-mêmes répartis en diverses variétés (duratifs ou ponctuels, avec des distinctions complémentaires); l'exploitation de cette grille aboutit à établir l'existence de cinq classes verbales.

Ce que F. Kiefer regroupe sous l'étiquette de "mode d'action" constitue un ensemble où se retrouvent des valeurs diverses mises traditionnellement au compte de l'aspect (résultativité, ingressivité, itérativité, action unique, momentanée ou prolongée, etc.), mais aussi d'autres valeurs moins communément recensées (action exagérée, assouvie, altérée); mais la morphologie intervient, on l'a vu, dans la définition même du "mode d'action", qui est exprimé par des morphèmes; s'agissant du hongrois, c'est essentiellement (mais pas exclusivement) le jeu de la préfixation et de la suffixation verbales qui intervient. Mais il n'y a pas dans ces propositions l'idée qu'à une classe de morphèmes donnée puisse (doive?) correspondre un ordre de valeurs défini; idée à laquelle on s'attache nécessairement quand on considère que les signifiants constituent le guide le plus sûr, en dépit des pièges qu'ils tendent, pour l'analyse des structures.

# 2.4 Propositions

L'embarras des linguistes confrontés à la complexité des faits que leur offrent les systèmes verbaux, le flou qui subsiste dans les concepts qu'ils ont élaborés pour en rendre compte, la fragilité des critères qu'ils ont avancés pour assurer une objectivité et une rigueur suffisantes à leurs démarches, tout cela doit inciter à la prudence quiconque prétend innover en la matière. Il ne s'agit ici, en fait, que de faire quelques constatations qui éclairent les données du problème et d'en tirer quelques propositions.

Première constatation: la spécificité des problèmes posés par l'analyse des systèmes verbaux, spécificité qui tient à l'ensemble complexe des représentations qui s'attachent aux termes désignant ce que les linguistes appellent des procès, du fait d'une part de leur charge sémantique propre et d'autre part de leur fonction prédicative dans les énoncés, où cette fonction les situe au centre d'un réseau de relations avec d'autres constituants.

Deuxième constatation: les verbes, là où ils constituent une classe bien distincte d'autres classes de mots, présentent des paradigmes de formes plus ou moins riches et complexes, avec des régularités suffisantes dans l'ensemble de la classe pour qu'on puisse reconnaître dans une langue donnée un "système verbal", mais il arrive souvent que la caractéristique plus ou moins constante de ce système soit son économie même, c'est-à-dire le fait que s'y opposent dans la morphologie de chaque verbe des séries de formes assumant les mêmes fonctions, sans que ce parallélisme fonctionnel se double nécessairement d'un parallélisme formel.

Ainsi la morphologie verbale peut opposer diversement les pièces du système les unes aux autres : par des jeux de morphèmes, par des phénomènes d'auxiliation, par des alternances de lexèmes verbaux (supplétisme, largement représenté dans certaines langues comme le grec ancien). Ce qui donne à penser que ce système repose sur un ensemble de valeurs liées au sémantisme des mots désignant des procès et à leurs fonctions dans les énoncés.

Troisième constatation: les verbes, par ailleurs, se prêtent à des combinaisons de morphèmes au niveau lexical, c'est-à-dire dans la constitution des thèmes verbaux qui servent de base à la conjugaison. On peut identifier à ce niveau des classes d'éléments (préfixés, suffixés, infixés) dont le signifié se relie de façon cohérente à un certain ordre de valeurs et qui peuvent jouer un rôle dans la constitution des formes que comporte le système verbal : c'est ce qui se produit en russe.

Quelles conclusions, quelles propositions, peut-on tirer de ces constatations?

En ce qui concerne le système verbal, comment le caractériser du point de vue des valeurs qui y sont exprimées? La tradition grammaticale reconnaît quelques grandes catégories permettant de rendre compte de ces valeurs: temps, mode, voix, à quoi est venu s'ajouter l'aspect. Mais il arrive très fréquemment que les diverses séries de formes du paradigme verbal ne se laissent pas rattacher de façon simple à l'une ou l'autre de ces catégories, et que leur mode de fonctionnement les fasse apparaître comme relevant dans certains emplois de l'une de ces catégories, dans d'autres emplois d'une autre catégorie. Ainsi en français une série de formes dite conditionnel apparaîtra comme tantôt modale (il viendrait si tu le lui demandais) tantôt temporelle (il a dit qu'il viendrait te voir). Quant au temps et à l'aspect, les valeurs qu'ils recouvrent sont généralement combinées si étroitement que le signifié d'une série donnée n'est identifiable que par leur association.

Dans ces conditions, on est souvent amené à analyser l'ensemble des séries dites "temps" comme relevant sémantiquement du couple temps-aspect, le second terme n'intervenant que pour marquer la nécessité de prendre en compte, pour analyser les signifiés des temps verbaux, d'autres valeurs que la localisation temporelle des procès prédiqués. On va quelquefois plus loin en traitant comme un ensemble les moyens d'expression des trois catégories temps-aspect-mode (TAM).

A ce niveau, où on use de termes assez larges pour couvrir des valeurs qui, dans les différentes séries de formes, peuvent se délimiter de façon très variable, on peut estimer que si aspect est beaucoup plus flou que temps, c'est un inconvénient négligeable et qui n'impose pas une rupture avec la tradition. Par ailleurs, certains linguistes, comme il a été dit plus haut, définissent l'aspect par le temps, ce qui peut donner à penser qu'il suffit de parler de temps, l'addition d'aspect étant inutile. Mais temps évoque plutôt la localisation temporelle et se prête mal à couvrir l'ensemble dit temps-aspect. Une solution pourrait être de renoncer aux deux termes et de parler de parcours temporel, ce qui peut couvrir à la fois la localisation dans le temps et les opérations plus complexes telles que l'expression de l'accompli, et aurait l'avantage d'orienter la désignation des valeurs en cause vers l'activité du sujet parlant. Les notions plus précises qui sont utilisées pour désigner des valeurs comme accompli/inaccompli, duratif/ponctuel peuvent facilement entrer dans le champ de cette désignation.

Un des usages du terme aspect se situe au niveau des lexèmes verbaux : il s'applique à certaines propriétés sémantiques des verbes, qui peuvent avoir, selon les langues, des effets divers sur leur fonctionnement, par exemple du point de vue de l'incidence temporelle; citons à titre d'exemple l'opposition entre verbes téliques et atéliques selon qu'ils impliquent ou non un résultat obligatoirement lié à l'aboutissement du procès. C'est aussi au lexème verbal lui-même qu'est attaché, on l'a vu, le caractère perfectif ou imperfectif d'un verbe simple du russe (par exemple dans l'opposition entre govorit' imperfectif "parler" et skazat' perfectif "dire", qui sont reconnus comme présentant une opposition d'aspect à cause de leur insertion dans le système verbal d'une langue où ces valeurs aspectuelles ont une incidence temporelle, tandis qu'en français leurs correspondants parler et dire ne sont distingués que par leur comportement syntaxique dans la rection.

Des faits de cet ordre, observables dans le comportement des formes verbales, mais qui sont déterminés seulement par le sémantisme du verbe, donc au niveau lexical, permettent de distinguer des classes sémantiques de verbes dans une langue donnée.

Le concept général le plus apte à couvrir les valeurs considérées ici semble bien être l'un de ceux auxquels il faut maintenant venir, et qui se rapportent à un caractère essentiel de la représentation des procès : la saisie de leur dynamisme ; en l'occurrence, le dynamisme interne.

Cette notion de dynamisme, liée au fait que tout procès implique qu'il se passe quelque chose, a déjà été invoquée ici à propos des préfixes du russe et du hongrois, dont la fonction est d'indiquer l'orientation du procès, valeur qui détermine une gamme d'effets sémantiques allant des sens concrets à des valeurs plus abstraites reconnues comme relevant de la perfectivité et de ce fait dites aspectuelles. Pour désigner la catégorie à laquelle ces valeurs se rattachent, on pourrait utiliser cette expression "orientation du procès", mais il est préférable de la relier terminologiquement à la notion plus large de dynamisme et de spécifier le type de dynamisme dont il s'agit : pour l'orientation du procès, qui situe son champ de déploiement, on peut proposer la dénomination de dynamisme externe. A la catégorie du dynamisme externe on opposera celle du dynamisme interne, qui se rapporte à la représentation du déroulement du procès et qui est imputé lui aussi à l'aspect ou, souvent, au mode d'action, et représenté dans les langues, en général, par des moyens morphologiques cohérents (ainsi, en russe ou en hongrois, par des suffixes). Les valeurs relevant de cette catégorie concernent le mode de déroulement du procès ou la phase de sa réalisation qui est envisagée : ainsi l'itérativité (verbes fréquentatifs, comme les verbes hongrois à suffixe -gat /-get : nyom "presser", nyomgat "malaxer, pétrir" ou la réalisation atténuée ou fragmentée (en français suffixe -oter: travailloter, suçoter), ou encore la représentation du déclenchement du procès (inchoatifs). Toutes ces valeurs peuvent être considérées comme exprimant le dynamisme interne des procès, auquel il a été proposé ci-avant de rattacher des valeurs telles que la résultativité et la perfectivité quand leur moyen d'expression ne conduit pas à les relier à l'orientation du procès, c'est-à-dire au dynamisme externe.

Ces quelques propositions ne prétendent pas couvrir tous les besoins. Elles visent à montrer qu'il est possible et souhaitable de se débarrasser de la notion d'aspect dans l'ensemble des usages qu'on en fait, et qu'il est nécessaire de l'éliminer au profit d'une terminologie plus adaptée à la réalité des représentations auxquelles donnent lieu les procès exprimés par les verbes, démarche qui s'impose toutes les fois qu'il s'agit d'invoquer une catégorie pour y ranger une classe donnée de signes intervenant dans la morphologie verbale.

### TRAVAUX CITÉS

ADAMCZEWSKI, Henri, 1978: Be + -ing dans la grammaire de l'anglais contemporain (thèse de doctorat d'état, 1976), Paris-Lille.

BENVENISTE, Émile, 1950: « La phrase nominale", BSL XLVI/1, (repris dans Problèmes de linguistique générale (I), Paris, 1966, 151-167.

BRUNEL, Jean, 1946: «L'aspect et l'ordre de procès en grec", BSL 42 (1942-45) / 1, 43-75.

COHEN, David, 1989: « L'aspect verbal, Paris.

COMRIE, Bernard, 1990: « The Typology of Tense-Aspect Systems in European Languages", dans Lingua e Stile, XXV, 2, 259-272.

KIEFER, Ferenc, 1992: « Az aspektus és a mondat szerkezete", Strukturális magyar nyelvtan, I, Budapest, 797-886.

- 1994: « Aspect and syntactic structure, Syntax and Semantics, vol. 27, The syntactic structure of Hungarian, 415-464.
- 1995 : « Le problème des équivalences pour l'expression de l'aspect et du mode d'action", Cahiers d'Études Hongroises, 7, 95-101.
- LAZARD, Gilbert, 1999: « La linguistique est-elle une science?", BSL XCIV / 1, 67-112.
  - 2000 : « Que cherchent les chercheurs ?", BSL XCV/1, 446-460.
  - sous presse : « Aspect, temps, mode de procès", à paraître dans un volume de Mélanges offerts à David Cohen.
- MEILLET, Antoine, 1920 : « Sur les caractères du verbe", Revue philosophique, LXXXIX, 1 et suiv., repris dans Linguistique historique et linguistique générale (I), 175-198.
- MOSSÉ, Fernand, 1938: Histoire de la forme périphrastique être + participe présent en germanique. Deuxième partie : moyen-anglais et anglais moderne, Paris.
- SEILER, Hansjakob, 1969: « Zur Problematik des Verbalaspekts", Cahiers Ferdinand de Saussure, 26, 119-135.

VENDRYES, Joseph, 1923: Le langage, Paris.

VEYRENC, Jacques, 1980: Études sur le verbe russe, Paris.

### **APPENDICE:**

### J. PERROT, PUBLICATIONS ANTÉRIEURES CONCERNANT L'ASPECT

"L'aspect verbal: faits hongrois et problèmes généraux". [Résumé de communication]. Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 51/1 (1955), II-V.

"Autour des passés. Réflexions sur les systèmes verbaux du latin et du français". Revue des Langues romanes, 72 (1956), 137-169.

Enquête sur le fonctionnement de la particule meg en hongrois moderne. Thèse complémentaire. Paris (1959) [Non publiée ; cf. ci-après Adalékok...]

"Les faits d'aspect dans les langues classiques". L'information littéraire 13/3. 109-118 (mai-juin 1961); 13/4. 154-163 (septembre-octobre 1961).

"Préverbes et aspect en hongrois. I. Position du problème". Études finno-ougriennes1 (1964), 54-65.

Adalékok a meg igeköt\_funkciójának vizsgálatához a mai magyar nyelvben ["Contribution à l'étude de la fonction du préverbe meg dans la langue hongroise d'aujourd'hui"]. Budapest: Akadémiai Kiadó, 1966 [Version hongroise du texte remanié et augmenté de la thèse complémentaire. Cf. ci-avant Enquête...].

"Le problème de l'aspect verbal". Actes de la session de linguistique de Bourg-Saint-Maurice, 94-99. Paris : Univ. de Paris III. 1975.

"Aspects de l'aspect". Étrennes de septantaine. Travaux de linguistique et de grammaire comparée offerts à Michel Lejeune, 183-197. Paris : Klincksieck, 1978.

"L'aspect : problèmes sémantiques et morpho-syntaxiques". Bulletin de la Société de Linguistique de Paris 74/1 (1979) XII-XV. [Résumé de communication].

"Du latin au français : temps et aspects. La langue et la saisie du temps". Actes des journées d'études linguistiques (mai 1979 : "Actants, voix et aspects verbaux"), 109-120. Angers : Presses de l'Université d'Angers, 1981.

"Préverbes et position préverbale en hongrois : de l'aspect à l'énonciation", Actances 10, Paris 1999, 13-26.

"Concepts et termes en linguistique : des pesanteurs de la tradition aux risques de la modernisation" (sous presse). Á paraître dans un volume de Mélanges offerts à David Cohen (éd. Maisonneuve et Larose).